

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE**

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 13/11/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2019 (accusé de réception du 13/11/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature d'une convention de programme partenarial annuel avec Radio France Bleu Breizh Izel

La ville de Quimper a signé avec Radio France Bleu Breizh Izel un mandat de service d'intérêt économique général (SIEG) pour une durée d'un an renouvelable par lequel Radio France s'engage à accompagner et valoriser des événements culturels et/ou sportifs locaux. En contrepartie, la commune consent à Radio France un rabais annuel de loyers de 19 000 € HT pour l'occupation de leurs nouveaux locaux situés à Creac'h Gwen, conformément à la réglementation sur les SIEG. Un programme partenarial doit donc être conclu pour définir les actions de valorisation par Radio France au profit de la ville de Quimper.

Par convention de sous location en date du 9 mars 2018, la ville de Quimper loue à Radio France Bleu Breizh Izel les locaux récemment construits et situés 159 boulevard de Creac'h Gwen à Quimper.

Par délibération du 13 décembre 2018, le conseil municipal de Quimper a approuvé la signature d'un mandat de service d'intérêt économique général (SIEG) avec Radio France Bleu Breizh Izel pour un an renouvelable à compter de la date d'entrée effective dans les locaux de Creac'h Gwen.

Le mandat signé le 20 décembre 2018 entre les deux parties doit ainsi permettre à la ville de Quimper de tirer profit du savoir-faire et de l'image de la station France Bleu Breizh Izel pour promouvoir et valoriser des événements locaux qu'elle organise. En contrepartie la ville octroie à Radio France un rabais de loyer à hauteur de 19 000 € HT pour les locaux de Creac'h Gwen pour un loyer annuel restant de 50 000 € HT.

A cette fin, un programme partenarial annuel doit être conclu entre la ville et Radio France pour définir précisément les événements qui seront valorisés par Radio France dans le

cadre du mandat de SIEG . Il est ainsi proposé de réaliser deux campagnes de promotion sur les antennes de France Inter pour la 1^{ère} année d'application du mandat.

Par ailleurs, il convient de modifier par avenant la date d'entrée en vigueur du mandat de SIEG afin qu'elle s'aligne, comme prévu, sur celle de la convention de sous location fixée au 31 janvier 2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer :

- 1 - l'avenant au mandat de service d'intérêt économique général signée le 20 décembre 2018 afin de reporter sa date d'entrée au vigueur au 31 janvier 2019 ;
- 2 - la convention de partenariat avec Radio France pour la période du 31/01/2019 au 31/01/2020.